

Tél. 05.62.68.13.25

Séance ordinaire du jeudi 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre d'absents excusés : 03

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LARROQUE ST SERNIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de M. RODRIGUEZ Jean, maire

Présents : Mrs RODRIGUEZ Jean, JEGUN Bernard, RIVA Alain, REINIG Marc, ROUMAT Ludovic et Mmes LE FEREC Huguette, DESCOUSSE Laurence, DOUCET Nadine.

Absents excusés : Mrs LE FEREC Cédric, GROUSSAC Patrice et Mme MOULES Martine

Procurations : Mr LE FEREC Cédric donne pouvoir à Mme LE FEREC Huguette, Mme MOULES Martine donne pouvoir à Mr JEGUN Bernard, Mr GROUSSAC Patrice donne pouvoir à Mr REINIG Marc

Secrétaire de séance : Mmes DESCOUSSE Laurence

LISTE DES DELIBERATIONS

1- Fixation du tarif de location de la Halle

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur la gestion et les conditions d'occupation et d'utilisation de la Halle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de fixer les tarifs suivants :

Caution : 1 000 euros

Utilisation par les **seuls administrés de la commune** : 300 euros pour 1 journée, 50 euros par journée d'occupation supplémentaire.

Utilisation par les associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général : gratuité

Dit que la location ou mise à disposition de la Halle fera l'objet d'une convention d'utilisation précisant les droits et obligations du preneur.

2- Achat parcelles AT 151, AT 153, AT 170 et AT 172

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les terrains appartenant à Monsieur Pierre MOULY, situés au Village, d'une superficie de 28 m² cadastré n°153 section AT, d'une superficie de 478 m² cadastré n° 151 section AT, d'une superficie de 177 m² cadastré n° 170 section AT et d'une superficie de 2 257m² cadastré n° 172 section AT présentent un intérêt pour la commune en vue d'aménager des espaces publics et des installations d'intérêt général.

Il est proposé d'acquérir les dites parcelles au prix 0.80 euros le m².

Accord à l'unanimité du conseil municipal